

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE PUBLIC CONCERNÉ

Tout jeune de 16 ans (ou 15 ans s'il ou elle a terminé sa 3ème) à 29 ans peut signer un Contrat d'Apprentissage.

LE SECTEUR

Toute entreprise du secteur industriel, artisanal, commercial ou associatif peut embaucher un(e) jeune en Contrat d'Apprentissage, dès lors qu'elle a déposé une déclaration en vue de la formation d'apprenti(e)s à la Direction du travail.

LE CONTRAT

- Le Contrat d'Apprentissage est un contrat de travail conclu pour une durée variant entre 1 et 3 ans. La date du début du contrat peut être antérieure ou postérieure de 3 mois à la date du début de la formation en CFAI.
- Le Contrat d'Apprentissage est signé par l'entreprise et le ou la jeune (ou son représentant légal) avant le début du contrat.

1 MÉTIER, 1 DIPLÔME, 1 SALAIRE

L'apprenti(e) bénéficie d'une formation alternée :

- Dans un CFAI pour la partie générale et théorique,
- En entreprise pour la formation professionnelle.

L'employeur confie à l'apprenti(e) des travaux lui permettant d'exécuter, avec une autonomie progressive, les activités propres à l'apprentissage du métier. C'est l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire, et aussi de savoir-être avec la découverte des règles de vie en entreprise et l'intégration au sein d'une équipe de professionnels.

Le salaire minimum mensuel (les taux s'entendent nets car le salaire est exonéré de cotisations sociales) :

Période / Âge	Moins de 18 ans	De 18 à moins de 21 ans	De 21 à moins de 26 ans	26 ans et +
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée d'exécution du contrat d'apprentissage.
2e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	
3e année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	



Venez nous rencontrer ! Nos portes ouvertes 2019 sont les : 06 février, 22 et 23 mars, 05 juin et 25 septembre (à Courmon et Désertines uniquement)

www.pole-formation-auvergne.com

[f](#) [in](#) [in](#) [in](#) Pôle Formation Auvergne



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'ENTREPRISE

Elle demande à l'apprenti(e) de :

- Travailler dans le cadre du poste qui lui est confié,
- Respecter les horaires et le règlement intérieur.

Elle s'engage à :

- Accueillir l'apprenti(e),
- Désigner un Maître d'apprentissage qualifié,
- Faire bénéficier l'apprenti(e) d'une formation professionnelle méthodique et complète en liaison avec l'enseignement reçu au CFAI d'Auvergne, sous la responsabilité du Maître d'apprentissage,
- Rémunérer l'apprenti(e) pour son travail,
- Accompagner l'apprenti(e) et organiser son parcours avec le CFAI afin de le ou la professionnaliser et de le ou la qualifier.

L'APPRENTI(E)

Il ou elle bénéficie :

- D'un contrat de travail,
- D'une fonction dans l'entreprise,
- D'une formation complète,
- D'un salaire.

Il ou elle doit :

- Respecter le contrat de travail et la réglementation,
- Être acteur(trice) de sa formation,
- Suivre les instructions du Maître d'apprentissage et/ou du supérieur auquel il ou elle est rattaché(e),
- Suivre avec assiduité tous les enseignements et les activités pédagogiques du CFAI,
- Se présenter aux épreuves du diplôme préparé.

LE CENTRE D'APPRENTISSAGE

Il s'engage à :

- Faire bénéficier l'apprenti(e) d'une formation générale, technologique et professionnelle,
- Accompagner l'apprenti(e) dans sa formation et coordonner les activités avec l'entreprise.

Il demande à l'apprenti(e) de :

- Suivre avec assiduité la formation professionnelle dispensée,
- Respecter les horaires et le règlement intérieur.

INFOS & CONTACT

Centre de Cournon

7 rue du Bois Joli 63800 Courmon-d'Auvergne
04 73 69 41 11

Conseillère :

Coraline MOURLON

c.mourlon@formation-industries-auvergne.fr

Le centre vous accueille sans rendez-vous tous les lundis après-midi de 14h à 17h !

Centre de Montluçon

62 rue Henri Barbusse 03630 Désertines
04 70 28 23 12

Conseillère :

Carole GRENA

c.grena@formation-industries-auvergne.fr

Le centre vous accueille sans rendez-vous tous les mercredis après-midi de 14h à 17h !

Centre de Thiers

Place de l'Europe 63300 Thiers
04 73 51 04 03

Responsable du centre :

Pascale HERMILLON

p.hermillon@formation-industries-auvergne.fr

Venez nous rencontrer ! Nos portes ouvertes 2019 sont les : **06 février, 22 et 23 mars, 05 juin et 25 septembre** (à Courmon et Désertines uniquement)

www.pole-formation-auvergne.com

[f](#) [in](#) [in](#) [in](#) Pôle Formation Auvergne



**PÔLE
FORMATION
AUVERGNE**

C · F · A · I
D'Auvergne